

COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Mardi 5 septembre 2023

LE DÉPLOIEMENT DE LA ZONE 30 CONTINUE

Le double-sens cyclable développé

À partir du lundi 11 septembre 2023 // Alençon

Dans la continuité de la mise en place de la Zone 30, de nouveaux aménagements sont progressivement mis en œuvre tels que le double sens cyclable pour les vélos dans les rues à sens unique, ainsi que le régime de priorité à droite dans certains carrefours.

Pour rappel, le double-sens cyclable est progressivement étendu dans le centre-ville, conformément au code de la route, article R110-2 "Toutes chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police".

Sa généralisation permet aux cyclistes :

- d'éviter les grands axes et des détours, ce qui sécurise leurs trajets ;
- de favoriser leur sécurité en obligeant les automobilistes à ralentir ;
- de réduire les conflits avec les usagers des trottoirs en leur permettant de circuler plus facilement sur la chaussée.

Il permet en outre d'habituer les automobilistes à croiser les cyclistes, ce qui les rend plus attentifs.

Ce déploiement se déroulera progressivement durant le mois de **septembre 2023**, avec des aménagements qui consistent :

- au marquage au sol d'un couloir cyclable (pictos vélo, lignes séparatrices...) ;
- à la mise en place d'une signalétique dédiée aux cyclistes dans un sens et à tout véhicule dans l'autre sens ;
- au marquage d'entrée et de sortie de zone cyclable.



Cette mise en place va engendrer une réorganisation du **stationnement** dans certains secteurs, afin de sécuriser la circulation des cyclistes. Elle s'accompagne par la matérialisation d'un marquage au sol spécifique et d'installation d'îlots.

Des travaux débuteront à compter du 11 septembre prochain rue Candie. Au cours des semaines suivantes d'autres voies feront l'objet d'aménagements similaires : rue du Val Noble, place du Champ du Roi, rue Seurin, rue Sulpice, rue Notre-Dame de Lorette, rue J. et M. Leboucher, avenue du Général Leclerc, rue Saint-Gilles, rue Lazare, rue Samuel Champlain, rue des Réservoirs, rue Métée, Sente aux Moines, rue de la Demi-Lune...



Pour rendre les automobilistes plus vigilants en les incitant à réduire leur vitesse aux abords des intersections, le **déploiement de la priorité à droite** dans les carrefours, va continuer durant cette fin d'année 2023.

Ensemble, continuons nos efforts pour une ville plus sécurisée et apaisée !

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication

02 33 32 40 58 // communication@cu-alencon.fr

www.alencon.fr

